

- ⇒ VOTE D'ORIENTATION NATIONALE
- ⇒ VOTE NATIONAL SUR LES SECRÉTAIRES DE CATEGORIES
- ⇒ VOTE D'ORIENTATION ACADÉMIQUE
- ⇒ VOTE D'ORIENTATION DÉPARTEMENTALE

Note explicative pour le vote dans les S1 (établissements)

Comme tous les trois ans les syndiqué-es du SNES-FSU doivent se prononcer sur **4 votes** :

- le vote d'orientation nationale (CAN).
- le vote national sur les secrétaires de catégories.
- le vote d'orientation académique (CAA).
- le vote d'orientation départementale (Bureau).

Le supplément au bulletin académique n°237 présente les professions de foi ainsi que les listes académiques et départementales. Pour les votes nationaux, il faut se reporter au supplément #844 du 20 avril 2024.

Retrouvez toutes les infos sur l'organisation des élections SNES sur le site du SNES Bordeaux (scanner le QRcode ci-contre)

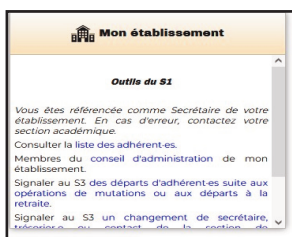


Le vote : du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024.
Il ne pourra pas être clos avant la date du 4 juin.

Où trouver la liste des électeurs (d'émargement) ?

La liste est disponible sur l'espace adhérent du site du SNES.

Attention: Tous-tes les collègues doivent être « **A Jour** » de cotisation (cotisation enregistrée au S3 au 13 mai) . Le vote d'un-e collègue en dehors de ce cadre entraîne l'annulation du vote de l'établissement !



Dans le pavé - Mon établissement Outils du S1

- ➔ Consulter la liste des adhérent-es de mon établissement
- ➔ Type de sortie = liste d'émargement
- ➔ Rechercher
- ➔ Imprimer liste d'électeurs en PDF

Le dépouillement :

Il a lieu dans le S1 après la fin des opérations de vote, c'est-à-dire le mardi 4 juin à 17 heures.

L'envoi des résultats :

Le S1 transmet au S3 par courrier (SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux) un exemplaire des procès-verbaux de dépouillement et la liste d'émargement.

Les procès-verbaux de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard le 5 juin dans leur version numérique et le 10 juin par courrier papier. Le courriel doit être envoyé depuis l'adresse mail d'un-e responsable de S1 (secrétaire, trésorier-e, correspondant-e)

Le dépouillement académique des résultats aura lieu le mardi 11 juin au siège du SNES-FSU à Bordeaux.

Comment voter dans l'établissement ?

1 Le bulletin de vote est mis sous enveloppe vierge,



2 Puis cette enveloppe est mise dans la seconde enveloppe, cachetée et portant vos nom, catégorie et signature.



3 Mettre la double enveloppe dans l'urne



4 et signer la liste d'émargement.



Matériel fourni dans cet envoi :

- Note explicative de vote
- Bulletin de vote à photocopier
- Les Procès-verbaux (PV) de dépouillement
- Enveloppe réponse

*En te remerciant de ton engagement,
salutations syndicales,
Le Secrétariat Académique du SNES Bordeaux.*